

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 octobre 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 16-10-793 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 octobre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.4 Association régionale de soccer du Lac St-Louis / Soirée reconnaissance 2016 / Aide financière
  - 4.8 Programme « À pied, à vélo, ville active » / Nature-Action Québec / Appui
  - 4.9 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice annuel / Achat de billets
  - 4.10 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017
  - 4.11 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Règlement volontaire / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / Bâtiments en copropriété / Rues de Clichy et Émile-Bouchard / Autorisation de signature
  - 5.2 Autorisation d'occuper le domaine public / AMT / Partie du lot 1 544 745 / Parc des Perce-Neige / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 septembre 2016

- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation de rue, installation de puisards et construction de pavage et de bordures / Rue Cartier / Approbation du MAMOT
- 6.3 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Augmentation du montant / Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2016

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des ressources humaines / Embauche / Conseillère – Dotation et développement des compétences
- 7.3 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Lieutenant
- 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
- 7.5 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier
- 7.6 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
- 7.7 Service de sécurité incendie / Embauche / Cinq pompiers
- 7.8 Service de sécurité incendie / Embauche / Quatre pompiers

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour les années 2017-2018-2019

## **10. Arts et culture**

## **11. Loisirs et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.2 Mandat / Vente d'un véhicule usagé / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature
- 13.3 Adjudication de contrat / Construction d'une plateforme pour le nouveau camion châssis-cabine Ford F-550
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-41 / Construction et installation d'une benne basculante pour camion 10 roues
- 13.6 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation

## **14. Eaux**

## **15. Services techniques**

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12

## **16. Urbanisme**

- 16.2 Demandes de changements au premier projet du SADR3

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n° 1275
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)

## **19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**16-10-794 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**16-10-795 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-10-796 Association régionale de soccer du Lac St-Louis / Soirée reconnaissance 2016 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée reconnaissance 2016 organisée par l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 200 \$ soit versé à l'Association régionale de soccer du Lac St-Louis à titre d'aide financière dans le cadre de la soirée reconnaissance 2016 qui se tiendra le 18 novembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-797 Programme « À pied, à vélo, ville active » / Nature-Action Québec / Appui**

CONSIDÉRANT que le programme « À pied, à vélo, ville active » vise à promouvoir le transport actif en améliorant la sécurité autour des écoles et qu'il concorde avec les valeurs et les orientations en développement durable de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce projet de lutte aux changements climatiques permettrait de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre en amorçant un changement de comportement chez les citoyens, tout en réduisant la congestion routière et en favorisant de meilleures habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer activement à la démarche en collaborant au diagnostic et en adoptant des mesures pour sécuriser encore davantage les zones scolaires;

CONSIDÉRANT que la Ville, fière de l'engagement social et environnemental de ses citoyens, vise à réduire l'utilisation des véhicules motorisés au profit de modes plus actifs de transport comme la marche et le vélo;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER le programme « À pied, à vélo, ville active » et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre à cet effet.

« ADOPTÉE »

**16-10-798 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper-bénéfice annuel / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de contribuer à la réussite éducative et sociale des enfants en difficulté de Vaudreuil-Soulanges dans une perspective de prévention, de développement durable et d'égalité des chances pour tous;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-bénéfice annuel organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 28 octobre 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-799 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Robert A. Laurence soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

« ADOPTÉE »

**16-10-800 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2017, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- |              |                       |                |               |
|--------------|-----------------------|----------------|---------------|
| - 16 janvier | - 3 avril             | - 19 juin      | - 2 octobre   |
| - 6 février  | - 18 avril            | - 3 juillet    | - 13 novembre |
| - 20 février | - 1 <sup>er</sup> mai | - 14 août      | - 27 novembre |
| - 6 mars     | - 15 mai              | - 5 septembre  | - 11 décembre |
| - 20 mars    | - 5 juin              | - 18 septembre |               |

« ADOPTÉE »

**16-10-801 Règlement volontaire / Réclamation / Absence d'une deuxième issue / Bâtiments en copropriété / Rues de Clichy et Émile-Bouchard / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie a émis des avis de non-conformité au Code national du bâtiment à l'égard de bâtiments de type copropriété sis aux 909, 915, 921, 927 et 933, rue de Clichy et aux 1080, 1090, 1120 et 1130, rue Émile-Bouchard en raison de l'absence d'une deuxième issue de secours;

CONSIDÉRANT les avis de réclamation reçus des syndicats de copropriété de ces immeubles, lesquels ont également été signifiés aux entreprises ayant construit ces bâtiments ainsi qu'aux architectes ayant confectionné les plans soumis à l'appui des demandes de permis;

CONSIDÉRANT en outre qu'un des syndicats a déjà entrepris un recours judiciaire contre la Ville, l'entrepreneur et l'architecte;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente pour un règlement à l'amiable, sans admission de responsabilité, a été proposé conjointement par la Ville, le Fonds d'assurance des architectes et les entrepreneurs Groupe immobilier Farand et Groupe immobilier Farand 2007 aux représentants de chacun des syndicats de copropriétés touchés;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux pour la correction des déficiences liées à l'absence d'une deuxième issue de secours (à l'exception du déplacement des climatiseurs) s'élève à 204 287,50 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville, par le biais de son assureur, est disposée à assumer 25 % des coûts réels jusqu'à concurrence de 51 071,90 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville est en outre disposée à délivrer sans frais les permis de construction pour effectuer les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT que la Ville est aussi disposée à partager en parts égales avec le Fonds des architectes les coûts liés au déplacement d'équipements de climatisation rendu nécessaire par les travaux précités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une transaction et quittance substantiellement conforme au projet annexé à sa recommandation datée du 11 octobre 2016;

QUE le greffier soit également autorisé à signer l'entente complémentaire pour le déplacement des équipements de climatisation substantiellement conforme au projet annexé à sa recommandation du 14 octobre 2016;

QUE le greffier soit enfin autorisé à signer tout document accessoire requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-802 Autorisation d'occuper le domaine public / AMT / Partie du lot 1 544 745 / Parc des Perce-Neige / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à l'effet d'occuper une partie du lot 1 544 745 correspondant à une partie du parc des Perce-Neige, le tout temporairement et aux fins de permettre les travaux de réparation du pont du point milliaire 1,4;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec l'AMT, une entente lui permettant d'occuper le domaine public temporairement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'AMT, pour l'occupation d'une partie du lot 1 544 745, le tout du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 15 novembre 2016;

QUE durant la période d'occupation susmentionnée, la partie du parc des Perce-Neige soit exclue du domaine public.

« ADOPTÉE »

**16-10-803 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 septembre 2016**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 30 septembre 2016 totalisant un montant de 2 417 472,76 \$.

**16-10-804 Emprunt temporaire / Règlement n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation de rue, installation de puisards et construction de pavage et de bordures / Rue Cartier / Approbation du MAMOT**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 6 octobre 2016, le Règlement d'emprunt n° 1727 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures, incluant tous les ouvrages connexes sur la rue Cartier, en décrétant une dépense et un emprunt de trois cent quatre-vingt-six mille dollars (386 000,00 \$) à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 386 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**16-10-805 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Contrat de services / Augmentation du montant / Festival international de cirque de Vaudreuil-Dorion / 2016**

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif (OSBL) Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion, ayant organisé le Festival international de Cirque de Vaudreuil-Dorion pendant les 11 dernières années, a informé, la Ville, en novembre 2015 qu'il n'organiserait pas la 12<sup>e</sup> édition de cet événement devenu une tradition dans notre région;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaitait offrir à ses citoyens des festivités circadiennes de haute qualité, et ce, pour tous les âges;

CONSIDÉRANT que la Ville a donc confié le mandat à l'OSBL Festivités de Vaudreuil-Dorion d'organiser quatre jours d'événements, en juin 2016, dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition dudit Festival;

CONSIDÉRANT une présentation en septembre 2016, par Festivités de Vaudreuil-Dorion au Conseil, concernant un manque à gagner eu égard au montant initialement prévu audit mandat;

CONSIDÉRANT que ce manque à gagner résulte principalement des coûts de montage, de démontage et d'exploitation du Chapiteau;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accorde à Festivités de Vaudreuil-Dorion, un montant additionnel de 275 000 \$, taxes applicables non-comprises, en complément au contrat de services, pour l'édition 2016;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-210-00-441	(Sûreté du Québec)	280 000 \$
À :	02-701-60-445	(Festival de cirque)	280 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **16-10-806 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 5 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

#### **16-10-807 Service des ressources humaines / Embauche / Conseillère – Dotation et développement des compétences**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 octobre 2016;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Éloyse Delli Colli Trudel au poste régulier à temps complet de conseillère – Dotation et développement des compétences au sein du Service des ressources humaines, et ce, à compter du 14 novembre 2016, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Éloyse Delli Colli Trudel aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Delli Colli Trudel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **16-10-808 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Lieutenant**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Claude Giguère, lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 21 septembre 2016;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Claude Giguère, lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 15 octobre 2016;

QUE la Ville remercie M. Giguère, pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie au cours de ses 27 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**16-10-809 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Claude Jr Royer, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 22 septembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Claude Jr Royer, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 22 septembre 2016;

QUE la Ville remercie M. Royer pour son dévouement et son implication au cours de ses trois années de service.

« ADOPTÉE »

**16-10-810 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Bernard Bélanger, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 26 septembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Bernard Bélanger, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 26 septembre 2016;

QUE la Ville remercie M. Bélanger, pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service de sécurité incendie au cours de ses 27 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**16-10-811 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-264;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement effectué par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, en date du 20 septembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Maxime Lavoie dans son poste d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 18 octobre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lavoie.

« ADOPTÉE »

**16-10-812 Service de sécurité incendie / Embauche / Cinq pompiers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 5 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Julien Dallaire, Maxime Lenoir, Francis Gaudet, Alex Lamarre-Séguin et Kevin Laprise, aux postes de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du ou vers le 24 octobre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 1 » de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail des pompiers en vigueur;

QUE MM. Julien Dallaire, Maxime Lenoir, Francis Gaudet, Alex Lamarre-Séguin et Kevin Laprise auront une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés dans leurs postes de pompiers à temps partiel;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Julien Dallaire, Maxime Lenoir, Francis Gaudet, Alex Lamarre-Séguin et Kevin Laprise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-813 Service de sécurité incendie / Embauche / Quatre pompiers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 5 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Simon Auger, Yan Bissonnette-Loiselle, Vincent Corriveau et Mathieu Laberge, aux postes de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du ou vers le 14 novembre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 1 » de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail des pompiers en vigueur;

QUE MM. Simon Auger, Yan Bissonnette-Loiselle, Vincent Corriveau et Mathieu Laberge auront une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés dans leurs postes de pompiers à temps partiel;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Simon Auger, Yan Bissonnette-Loiselle, Vincent Corriveau et Mathieu Laberge;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-814 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour les années 2017-2018-2019**

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. utilisé par le Service des arts et de la culture doit être renouvelé à compter de 2017;

CONSIDÉRANT qu'un renouvellement annuel comporte une augmentation du coût de 2,38 %, tandis qu'un renouvellement de trois ans représente une augmentation moyenne annuelle de 0,5 %;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de trois ans apporte une économie globale de 4 018,73 \$;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, et ce, aux coûts de 33 662,83 \$ (2017), 33 831,15 \$ (2018) et 34 000,30 \$ (2019), incluant les taxes applicables.

(Budgets 2017, 2018 et 2019)

« ADOPTÉE »

**16-10-815 Mandat / Vente d'un véhicule usagé / Centre de services partagés du Québec / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession un véhicule usagé de marque Dodge Ram 1500, année 2005, dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la gestion de la vente de biens;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à mandater le CSPQ afin que soit vendu au plus offrant le véhicule usagé de marque Dodge Ram 1500, année 2005.

« ADOPTÉE »

**16-10-816 Adjudication de contrat / Construction d'une plateforme pour le nouveau camion châssis-cabine Ford F-550**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour la construction d'une plateforme pour le nouveau camion châssis-cabine Ford F-550, deux soumissions ont été reçues;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Fourgons Élite, 225, avenue Saint-Sacrement, Québec (Québec), G1N 3X8, pour la construction d'une plateforme, et ce, pour un montant de 10 520,22 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-817 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-41 / Construction et installation d'une benne basculante pour camion 10 roues**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la construction et l'installation d'une benne basculante pour camion 10 roues, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 11 octobre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-41;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Équipements Lourds Papineau inc., 1186, Route 321 Nord, Saint-André-Avellin (Québec), J0V 1W0, pour la construction et l'installation d'une benne basculante pour camion 10 roues de marque ELP modèle 345L, et ce, pour un montant de 37 539,69 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-41;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-10-818 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation**

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement prennent fin en 2016;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service concerné qui favorise la prolongation des contrats;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par M. Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 14 octobre 2016, pour une année additionnelle, soit 2017 ou pour une saison additionnelle soit 2016-2017;

QUE les coûts des contrats pour l'année optionnelle 2017 ou la saison optionnelle 2016-2017 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des soumissions de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis;

QUE le directeur du service concerné, le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande jusqu'à concurrence des montants budgétés.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

**16-10-819 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12 – appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 » totalisant un montant de 7 935,66 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

## 16-10-820 Demandes de changements au premier projet du SADR3

CONSIDÉRANT le dépôt du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 17 août 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption prévue de ce premier projet, par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à sa séance du 30 novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 15-03-218 qui demandait à ce que la construction soit autorisée dans les aires d'affectation résidentielle para-urbaine de la montée d'Alstonvale et du chemin Daoust et l'impossibilité d'atteindre une densité minimale brute de 8 logements à l'hectare (terrains résidentiels unifamiliaux isolés d'environ 1 000 mètres carrés) en respectant les dimensions minimales de 1 400 mètres carrés imposées pour des terrains partiellement desservis à l'extérieur des corridors riverains vu l'absence de réseaux d'égout sanitaire dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-05-379 faisant référence au document argumentaire intitulé « Demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : Superficie des lots à l'intérieur de l'aire d'affectation villégiature » et demandant formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la révision de son SAR, que la densité maximale soit haussée à 3,3 logements/hectare et que la superficie minimale des lots soit réduite à 3 700 mètres carrés pour les lots à l'intérieur du corridor riverain et à 3 000 mètres carrés pour ceux à l'extérieur du corridor riverain pour le secteur couvert par l'aire d'affectation de villégiature (V) situé à l'est de la route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-05-380 faisant référence au document argumentaire intitulé « Demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : Diversification des usages commerciaux autorisés à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 11 » et demandant formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la révision de son SAR, que la fiche technique de l'îlot déstructuré n° 11 soit modifiée par le remplacement de la note portant sur les usages commerciaux;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 16-05-423 faisant référence au document argumentaire réalisé par Guillaume Gilbert, urbaniste et demandant formellement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre de la révision de son SAR, que l'aire d'affectation agricole autorise spécifiquement l'usage de cimetière à proximité du cimetière Saint-Jean-Baptiste existant sur les parties de lots 4 711 706 et 1 543 839 situées près du rang Saint-Antoine à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ces demandes précédentes n'ont pas été conduites au document soumis le 17 août 2016 aux municipalités locales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que les articles 12.2.2, 12.2.7, 12.2.12, 12.2.13, 13.3.1.2, 13.3.3.4 et 13.4.5 du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) déposé au conseil de la MRC le 17 août 2016 soient modifiés, conformément aux résolutions 15-03-218, 16-05-379, 16-05-380 et 16-05-423 ainsi qu'à la note de travail de Martin Paré du 6 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

## 16-10-821 Adoption / Règlement n° 1275-242 / Modification / Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage n° 1275

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2016 un premier projet de règlement portant le n° 1275-242 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 octobre 2016 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-242 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-242 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 ».

« ADOPTÉE »

#### **16-10-822 Avis de motion / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

#### **16-10-823 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue de l'événement « Noël » au 3110, boulevard de la Gare le 26 novembre 2016;
- Tenue de l'événement « Halloween » au 3202, boulevard de la Gare les 28 et 29 octobre 2016;
- Fermeture partielle de la rue Trestler les 12 et 13 novembre 2016 dans le cadre de la tenue du Marché de Noël ainsi que la mise en place d'affiches temporaires annonçant l'événement;
- Tenue d'une marche dans la cadre d'une levée de fonds pour la Fondation Mira le 22 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

#### **16-10-824 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

#### **16-10-825 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **16-10-826 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier